



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Perpétuation de notre politique d'asile à l'heure du confinement

Question écrite n° 27901

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les conditions de l'asile durant la crise sanitaire. Alors que l'épidémie mondiale du covid-19 engendre la nécessité du confinement des populations, le traitement des demandes d'asile bat paradoxalement son plein. Face à l'afflux de réfugiés, qui débarquent sur les îles grecques suite à la prise de décision turque, le directeur de Frontex a déclaré que « les procédures d'asile [devaient] être accélérées ». Une mesure qui, en dépit des retours des immigrés illégaux qu'elle peut susciter, soulève un paradoxe : celui de l'accueil potentiel de populations et de leur prise en charge par l'État à l'heure où la France n'a absolument plus les moyens économiques d'accueillir. Par ailleurs, face à l'épidémie, les réseaux de passeurs adaptent leur réponse, proposant une baisse du coût de transport aux frontières. L'arrivée incontrôlée de flux de populations passant par une Italie particulièrement meurtrie par l'épidémie ne peut en aucun cas être envisagée. Alors que la population française fait l'objet d'un confinement sévère, certaines préfectures ont suspendu toutes les démarches administratives à l'exception des démarches relatives aux demandeurs d'asile. Elle lui demande s'il n'est pas paradoxal de perpétuer une politique d'asile massive, engendrant des mouvements de population dangereux, à l'heure où les Français sont confinés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27901

Rubrique : Réfugiés et apatrides

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2422

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)